



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN,

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoint -*

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

#### **Secrétaire :**

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu l'avis des domaines du 12 avril 2023 évaluant ce terrain à 186 000 euros, soit 465 euros pour 400 m<sup>2</sup>. assorti d'une marge d'appréciation de 10%,

Vu l'actualisation de l'avis des domaines du 12 décembre 2024, ramenant le prix à 400 euros par m<sup>2</sup>,

Vu la proposition de la Ville du 3 juin 2024 d'acquérir le terrain situé au 12 rue de Verdun, pour un montant de 120 000 euros, frais de géomètre et de notaire en sus,

Vu la réponse favorable de Hauts de Seine Habitat OPH du 13 juin 2024, suivie de l'acceptation du conseil d'administration de l'office, lors de la séance du 2 juillet 2024,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir la parcelle foncière aménagée en aire de jeux publique pour les enfants du quartier dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre de Suresnes, dont elle était locataire par convention depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sandrine DU MESNIL, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 40

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.**- D'approuver l'acquisition, auprès de Hauts de Seine Habitat, du terrain situé à l'angle des rues de Verdun et Gustave Flourens, pour un montant total de 120 000 euros (cent vingt mille euros), frais de géomètre et de notaire en sus, à la charge de la Ville.

**Article 2.** - D'intégrer cette parcelle foncière au domaine public communal.

**Article 3.** - D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État  
le 28 mars 2025  
et publié/affiché le 28 mars 2025  
Pour le Maire et par délégation,  
la responsable de la Gestion des Instances  
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes